



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 13 novembre 2024 à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale et greffière de séance.

---

**Renonciation à l'avis de convocation**

**Considérant** l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de Huntingdon, étant tous présents à la salle des délibérations le mercredi le 13 novembre 2024 à 18h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Nomination de Madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance
- D) Nomination de Madame Caroline Hébert-McKenzie à titre de greffière par interim
- E) Période de questions;
- F) Levée de la séance.

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**24-11-13-6746**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 13 novembre 2024 à 18 h 13.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-11-13-6747

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 13 novembre 2024 tel que présenté.

Adopté

**Séance extraordinaire du mercredi 13 novembre 2024, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Nomination de Madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance
- D) Nomination de Madame Caroline Hébert-McKenzie à titre de greffière par interim
- E) Période de questions;
- F) Levée de la séance.

---

**Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance**

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

24-11-13-6748

**Il est proposé par le conseiller monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par le conseiller monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

**Nomination de Madame Caroline Hébert-McKenzie à titre de greffière par interim**

**Considérant que** la greffière, madame Denyse Jeanneau, devra s'absenter, et ce, pour une durée indéterminée;

**Considérant que** la Ville doit combler la fonction de greffière durant son absence;

**Considérant que** madame Caroline Hébert-McKenzie, directrice générale adjointe, possède les qualifications requises pour exécuter cette fonction;

24-11-13-6749

**Il est proposé par la conseillère Andrea Geary  
Appuyé par le conseiller Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil autorise la nomination de madame Caroline Hébert-McKenzie, directrice générale adjointe, à titre de greffière par intérim.

**Que** le conseil autorise madame Caroline Hébert-McKenzie à agir à titre de commissaire à l'assermentation;

**Que** le conseil nomme madame Caroline Hébert-McKenzie à titre de responsable de l'accès aux documents et celle de responsable de la protection des renseignements personnels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels durant l'affectation temporaire.

**Que** toutes les résolutions antérieures autorisant Madame Denyse Jeanneau à signer à titre de greffière soient applicables à Madame Caroline Hébert-McKenzie à titre de greffière par intérim.

**Qu'**une somme équivalente à dix (10) pour cent du salaire de Madame Caroline Hébert-McKenzie lui soit versée durant cette affectation temporaire.

Adopté

#### **Périodes de questions**

Aucune question.

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

24-11-13-6750

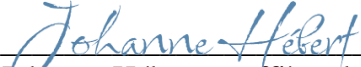
**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 18 h 17.

Adopté

---

André Brunette, maire

  
Johanne Hébert, greffière de séance